

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 10 AOÛT 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 6 juillet 2015
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Législation
  - 5.1. Règlement 15-432 modifiant le règlement 330 sur le stationnement
  - 5.2. Règlement 15-433 – changement usage zone 205 – Adoption second projet
  - 5.3. Mandat à Therrien Couture de représenter la municipalité dans l'avis d'infraction du 625 boulevard Laurier – **Droit de véto du maire**
  - 5.4. Quotes-parts des régies et organismes supramunicipaux – Indexation annuelle limitée à l'indice des prix à la consommation (IPC)
  - 5.5. Avis de motion précédant l'adoption du projet du règlement 15-434 modifiant le règlement numéro 06-05-96/216 relatif aux animaux dans la municipalité
  - 5.6. Avis de motion précédant l'adoption du projet du règlement 15-436 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats - section tarifs et section modalités
  - 5.7. Soumission du dossier pour nuisance en cour municipale – 3312 des Cerisiers

6. Administration et finances

- 6.1. Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2015
- 6.2. Approbation des comptes à payer
- 6.3. Reddition de compte finale – TECQ 2010-2013 – demande de modification
- 6.4. Modification des heures d'ouverture du bureau municipal

## 7. Sécurité publique – Services des incendies

- 7.1. Autoriser la participation au séminaire de l'ACSIQ pour le directeur Incendies
- 7.2. Autoriser la formation « Enquête Incendie » pour le directeur Incendies et le directeur adjoint
- 7.3. Entériner la démission du pompier 967
- 7.4. Autoriser le congé sans solde du pompier 976 pour la période de un an (1 an)
- 7.5. Autoriser pour des fins de remplacement l'embauche d'un pompier permanent et un pompier temporaire
- 7.6. Autoriser l'étude pour l'installation de 13 bornes fontaines dans le secteur du Domaine Huron
- 7.7. Autoriser la signature des ententes relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne

## 8. Transport routier – Voirie municipale

- 8.1. Réparation du ponceau – rue du Ruisseau
- 8.2. Entretien d'hiver – 4<sup>e</sup> Rang et chemin Plamondon – Entente avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
- 8.3. Traçage de lignes d'arrêt (blanches) à chaque arrêt obligatoire dans la municipalité

## 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

- 9.1. Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers (*Point reporté*)
- 9.2. Prolongement du réseau d'égout sanitaire et raccord en eau potable – Projet rue Noiseux
- 9.3. Régie d'assainissement des eaux usées Sainte-Madeleine – Sainte-Marie-Madeleine (Décontamination des étangs et traitement d'entretien annuel)

9.4. Soirée d'information « Fosses septiques » (*Point reporté*)

10. Urbanisme

- 10.1. Dépôt du rapport des permis juillet 2015
- 10.2. Dépôt du procès-verbal du CCU du 3 août 2015
- 10.3. Demande de dérogation mineure DM 2015-05 au 3377 rue des Ostriers
- 10.4. Demande de modification de la distance de l'aire de stationnement – Zone 110
- 10.5. Demande de modification de marge de recul avant – Zone 102
- 10.6. Demande de subdivision de terrain pour nouvelle construction de maison
- 10.7. Ajout de M. Gilles Carpentier à la composition du Comité consultatif d'urbanisme (*Point reporté*)
- 10.8. Droit de recommandation de la part du comité consultatif d'urbanisme sur les permis de construction ou autre provenant des zones commerciales

11. Loisirs – Culture - Organismes

- 11.1. Autorisation d'achat de paillis et de bordures pour le parc Choquette

12. Autres

- 12.1. Demande de nettoyage du cours d'eau Antonio Lacombe
- 12.2. Demandes Gestion Sylvain Rodier Inc. – Projet résidentiel LKQ
- 12.3. Demande d'obtention de permis «Fondation Canadienne Espoir Jeunesse»

13. Dépôt de documents

- 13.1. RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015

14. Période de questions

15. Levée de la session

## **1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.**

**2015-08-148**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en reportant les points :

*9.1 « Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers »*

*9.4 « Soirée d'information « Fosses septiques » »*

*Et 10.7 « Ajout de M. Gilles Carpentier à la composition du Comité consultatif d'urbanisme »*

**2015-08-149**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 6 juillet 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2015-08-150**

### **4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1<sup>er</sup> juillet soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

## 5. LÉGISLATION

2015-08-151

### 5.1 RÈGLEMENT 15-432 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 330 SUR LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro RM-330-1 sur le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter ou de modifier des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 juillet 2015 par monsieur Gilles Carpentier avec demande de dispense de lecture, copie du projet ayant alors été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1.

Le présent règlement abroge et remplace en entier le règlement de modification 15-431 intitulé « Règlement amendant le règlement RM-330-1 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec ».

#### ARTICLE 2.

L'annexe «A» du règlement numéro RM-330-1 est remplacé par le présent: Annexe «A».

#### ARTICLE 3.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### ANNEXE «A»

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 15-432 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

##### A) Interdiction de stationner aux endroits suivants:

1. Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'au numéro civique pair 2240 inclusivement entre les numéros civiques entre les numéros civiques pairs 2120 et 2158.
2. Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'au numéro civique 2265 rue Demers.
3. Sur la rue Palardy interdiction complète de stationner des deux côtés de la rue à partir de la route 116 jusqu'au limite de la rue Berger, soit jusqu'au numéro

civique impair 2255 inclusivement et du côté pair jusqu'au numéro civique 2250 inclusivement.

4. Des deux (2) côtés du boulevard Huron entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue des Hêtres.
5. Des deux (2) côtés du boulevard Rodrigue entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Hêtres.
6. Sur la rue Du Ruisseau interdiction complète de stationner à partir du boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Roy du côté pair (2010 Du Ruisseau).
7. Sur la rue Normand interdiction complète de stationner à partir du boulevard Laurier (route 116) jusqu'au numéro civique 2245 du côté impair.

B) Interdictions relatives aux remorques et aux véhicules récréatifs:

1. Il est interdit, en tout temps, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) détaché d'un véhicule moteur assurant sa traction.
2. Il est interdit, pour une période de plus de sept (7) jours consécutifs, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) attaché d'un véhicule moteur assurant sa traction

**ARTICLE 4.**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

**ARTICLE 5.**

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire

**2015-08-152**

**5.2 RÈGLEMENT 15-433 – CHANGEMENT USAGE ZONE 205  
ADOPTION DU SECOND PROJET**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Patrice Barbot, lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin, le règlement numéro 15-433 modifiant le règlement de zonage numéro 09-370.

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu ce 10 août 2015 à 19h45;

CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Morissette au nom de Le Troll Brasseur inc. a procédé à une demande de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-433, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les usage autorisés dans la zone 205.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et des normes de la zone 205, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

Dans la colonne de la zone numéro 205, en ajoutant un point (usage autorisé) et la note [16] suivante vis-à-vis la classe d'usage commercial B-2 – Bars, brasseries.

[16] limité à l'usage microbrasseries

4 L'article 2.4, relatif aux définitions, est modifié comme suit :

En ajoutant la définition suivante :

Microbrasserie

Établissement de brassage de la bière dont la production, plutôt faible, est réalisée de façon artisanale et où l'on peut consommer les bières brassées sur place.

#### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

**2015-08-153**

### **5.3 MANDAT À THERRIEN COUTURE DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS L'AVIS D'INFRACTION DU 625 BOULEVARD LAURIER**

---

Monsieur le Maire, Simon Lacombe, explique aux membres du Conseil les motifs qui l'ont incités à exercer son droit de veto à l'égard de la résolution 2015-07-622 *Mandat à Therrien Couture de représenter la municipalité Dans l'avis d'infraction du 625 boulevard Laurier* en date du 6 juillet 2015 tel que prévu à l'article 142 du Code Municipal;

*« Pourquoi dépenser tant d'argent, nous pouvons aller en cour municipale, c'est gratuit »*

La résolution 2015-07-122 se lisait comme suit : (texte intégral)

#### **6.2 MANDAT À THERRIEN COUTURE DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS L'AVIS D'INFRACTION DU 625 BOULEVARD LAURIER**

---

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction concernant le pourcentage d'occupation au sol et la construction d'un l'abri à sel et usage d'un entreprise de déneigement;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-99 – SUIVI AVIS D'INFRACTION – 625 BOUL. LAURIER

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé;

DE mandater Therrien Couture afin d'entreprendre une requête en démolition de l'abri à sel en Cour Supérieure (en vertu de l'article 227 LAU) qui rendra conforme le pourcentage d'occupation au sol, ainsi que les cases de stationnement requises, et cessation de l'usage de l'entreprise de déneigement au 625 boulevard Laurier.



CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil;

CONSIDÉRANT qu'elle doit être adoptée à la majorité absolue de voix à défaut, elle est rejetée;

Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Contre :	Patrice Barbot	Pour :	Daniel Choquette
	Chantal Bernatchez		Lise Cadieux
			Gilles Carpentier
			Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote 2 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

**2015-08-154**

#### **5.4 QUOTES-PARTS DES RÉGIES ET ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX – INDEXATION ANNUELLE LIMITÉS À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)**

---

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité de Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine au financement de différentes régies intermunicipales et organismes supramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts de la municipalité représentent plus de 6% du budget de fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de limiter l'indexation du compte de taxes de ses citoyens à l'IPC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter la hausse annuelle des quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux à l'IPC;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'aviser les régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux que la municipalité de Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'abstiendra d'adopter un budget dont la hausse de la quote-part excédera l'IPC.

DE demander aux régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux de se doter d'un plan d'action sur 5 ans et de procéder à l'adoption de politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics qui lui sont octroyés.

**2015-08-155**

#### **5.5 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 15-434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-05-96/216 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ**

---

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Choquette, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement

numéro 15-434 modifiant le règlement 06-05-96/216 relatif aux animaux dans la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal, il y aura dispense de lecture.

#### **2015-08-156**

##### **5.6 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 15-436 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS... SECTION TARIFS ET SECTION MODALITÉS**

---

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Choquette, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 15-436 modifiant le règlement 09-373 relatif aux animaux dans la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal, il y aura dispense de lecture.

#### **2015-08-157**

##### **5.7 SOUMISSION DU DOSSIER POUR NUISANCE EN COUR MUNICIPALE – 3312 DES CERISIERS**

---

CONSIDÉRANT QUE le cas de nuisance - 3312 rue des Cerisiers, a déjà reçu 2 avis d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement immédiat est grandement défavorisé par l'aspect visuel de la proximité de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne s'améliore pas;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE soumettre le dossier du 3312 rue des Cerisiers pour nuisances en Cour Municipale.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 31 JUILLET 2015**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 31 juillet 2015.

#### **2015-08-158**

### **6.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 31 036.81\$, les comptes payés par chèques au montant de 40 780.16\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 20 412.46\$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 176 287.40\$, le tout avec dispense de lecture.

#### **2015-08-159**

### **6.3 REDDITION DE COMPTE FINALE TECQ 2010-2013 – DEMANDE DE MODIFICATION**

---

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 12-01-11 et 12-02-46 et 2012-06-142, le Conseil approuvait le contenu de sa programmation de travaux à réaliser en 2010-2013 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT l'état des installations sanitaires des résidences isolées et des bâtiments commerciaux du secteur Douville;

CONSIDÉRANT le prolongement du réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la priorité des travaux d'infrastructures de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT les fortes probabilités de rejets polluants dans l'environnement;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder à une demande de modification auprès de MAMOT de la reddition de compte finale TECQ 2010-2013 de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

DE retirer à la programmation le plan d'élimination des raccordements inversés au montant de 40 000\$.

#### **2015-08-160**

### **6.4 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mieux servir les citoyens, IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE modifier, à compter du 8 septembre, les heures d'ouverture du bureau municipal au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

**2015-08-161**

### **7.1 AUTORISER LA PARTICIPATION AU SÉMINAIRE DE L'ACSIQ POUR LE DIRECTEUR INCENDIES**

---

CONSIDÉRANT la tenue du séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le séminaire est basé sur la gestion du personnel;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Francis Lacharité, directeur incendies à assister ce séminaire à Mont-Tremblant, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochain;

D'autoriser le remboursement des frais d'inscription au coût de 400,00 \$ plus taxes, d'hébergement, de repas qui ne sont pas inclus, et de déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur;

QUE ces dépenses soient partagées par les municipalités selon les termes de l'entente inter municipale;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient disponibles à même les postes budgétaires 02-220-00-310 et 02-220-00-346.

**2015-08-162**

### **7.2 AUTORISER LA FORMATION « ENQUÊTE INCENDIE » POUR LE DIRECTEUR INCENDIES ET LE DIRECTEUR ADJOINT**

---

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation sur l'incendie et l'électricité le 11 septembre 2015 à St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la pertinence d'être en mesure d'évaluer les causes d'un incendie;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur Incendies et le directeur adjoint à participer à cette formation à St-Hyacinthe, le 11 septembre prochain;

D'autoriser le remboursement des frais d'inscription au coût de 130,00 \$ plus taxes, de déplacement selon la réglementation en vigueur;

QUE ces dépenses soient partagées par les municipalités selon les termes de l'entente inter municipale;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-454.

**2015-08-163**

**7.3 ENTÉRINER LA DÉMISSION DU POMPIER 967**

---

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de Elvis Deroy, pompier 967, mentionnant sa démission en date du 22 juillet 2015;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la démission de monsieur Elvis Deroy, pompier 927, au Service incendie de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

**2015-08-164**

**7.4 AUTORISER LE CONGÉ SANS SOLDE DU POMPIER 976 POUR LA PÉRIODE DE UN AN (1 AN)**

---

CONSIDÉRANT la demande monsieur Karim Dumas, pompier 976, pour congé sans solde pour un an (du 10 août 2015 au 10 août 2016);

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le congé sans solde de monsieur Karim Dumas, pompier 976, pour la période mentionnée au Service incendie de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

**2015-08-165**

**7.5 AUTORISER POUR DES FINS DE REMPLACEMENT L'EMBAUCHE D'UN POMPIER PERMANENT ET UN POMPIER TEMPORAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE la brigade compte plusieurs pompiers non disponibles momentanément;

CONSIDÉRANT QUE nous devons maintenir des effectifs suffisants;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le directeur Incendies embauche un pompier permanent et un pompier temporaire au Service incendie de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

**2015-08-166**

**7.6 AUTORISER L'ÉTUDE POUR L'INSTALLATION DE 13 BORNES FONTAINES DANS LE SECTEUR DU DOMAINE HURON**

---

CONSIDÉRANT le désir des citoyens;

CONSIDÉRANT le besoin d'efficacité accrue avec la proximité des bornes fontaines;

CONSIDÉRANT la sécurité des citoyens;  
IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'effectuer l'étude du secteur du Domaine Huron afin d'y ajouter les bornes fontaines additionnelles et vérifier avec RIEVR le débit de leur compteur d'eau à la station de la route Benoît.

**2015-08-167**

**7.7 AUTORISER LA SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE MULTICASERNE**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter des ententes relatives à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne;  
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les ententes relatives à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

**8. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

**2015-08-168**

**8.1 RÉPARATION DU PONCEAU - RUE DU RUISSEAU**

---

CONSIDÉRANT l'affaissement de la chaussée sur la rue du Ruisseau;  
CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs sont requis;  
IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
DE mandater monsieur René Martin, responsable des travaux publics, de coordonner les travaux de réparation du ponceau sur la rue du Ruisseau.

**2015-08-169**

**8.2 ENTRETIEN D'HIVER – 4<sup>E</sup> RANG ET CHEMIN PLAMONDON – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de choisir un entrepreneur pour l'entretien d'hiver du 4e Rang et chemin Plamondon;  
CONSIDÉRANT que ces rangs n'étaient pas inclus dans notre appel d'offres pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020;  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles est disposée à effectuer l'entretien d'hiver de ces rangs pour les cinq prochaines années (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles a obtenu le taux pour l'entretien des tronçons de notre municipalité pour un tarif de 1 837.97 \$ du kilomètre.

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte de partager les coûts d'entretien d'hiver au tarif de 1 837.97\$ du kilomètre selon les modalités suivantes :

- 4<sup>E</sup> Rang – 3,24 km à 62%
- Chemin Plamondon – 0,53 km à 100%
- Le prix moyen du carburant en référence pour le contrat sera de 126,00/cents le litre
- Plus les frais réels engendrés pour le sel pour ces chemins.

QUE la municipalité paiera sa portion de coûts sur réception d'une facturation qui sera adressée annuellement par la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**2015-08-170**

### **8.3 TRAÇAGE DE LIGNES D'ARRÊT (BLANCHES) À CHAQUE ARRÊT OBLIGATOIRE DANS LA MUNICIPALITÉ**

---

CONSIDÉRANT la conformité relative aux autres municipalités;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE demander des soumissions et d'effectuer le traçage de lignes blanches à chaque arrêt obligatoire de la municipalité.

## **9. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **9.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRISIERS**

---

*Point reporté.*

**2015-08-171**

### **9.2 PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE ET RACCORD EN EAU POTABLE – PROJET RUE NOISEUX**

---

CONSIDÉRANT QUE le développement de la rue Noiseux a les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le système d'égout est à environ à 10% de sa capacité;

CE qui rapportera environ 30 000.00\$ par année en taxes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez,

D'autoriser le prolongement du réseau sanitaire et raccord en eau potable au projet de la rue Noiseux.

Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Pour :	Patrice Barbot	Contre :	Daniel Choquette
	Chantal Bernatchez		Lise Cadieux
	Simon Lacombe		Gilles Carpentier
			Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote 4 contre, 3 pour, la résolution est donc refusée.

**2015-08-172**

### **9.3 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SAINTE-MADELEINE - SAINTE-MARIE-MADELEINE (DÉCONTAMINATION DES ÉTANGS ET TRAITEMENT D'ENTRETIEN ANNUEL)**

---

CONSIDÉRANT le besoin de décontaminer les étangs et le réseau d'égouts de Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet de la firme Nuvac Éco-science inc.;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de 13 531.75\$ pour la décontamination et 3 736.20\$ pour l'entretien annuel, ceci étant la partie contributive de Sainte-Marie-Madeleine appliqué au poste 59-131-50, *Excédent affecté, réserves et fonds*

### **9.4 SOIRÉE D'INFORMATION « FOSSES SEPTIQUES »**

---

*Point reporté*

## **10. URBANISME**

### **10.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JUILLET 2015 - DÉPÔT**

---

Dépôt des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet 2015.

### **10.2 PROCÈS VERBAL DU CCU DU 3 AOÛT 2015 - DÉPÔT**

---

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 3 août 2015

**2015-08-173**

### **10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-05 AU 3377 RUE DES OSTRISERS**

---

Demande de dérogation mineure présentée par Patrice Blanchard pour les 3377 rue des Ostrisiers. La demande vise l'implantation dérogatoire



d'une maison unifamiliale projetée. La maison se retrouvera à 3,00m de la limite de propriété avant alors que la marge prescrite à la grille des usages et des normes de la zone 110 est de 7,00m.

Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant l'implantation de la maison soit acceptée;

- **Considérant que** le préjudice est inexistant pour le voisin;
- **Considérant** la forme irrégulière du terrain;
- **Considérant que** le demandeur était de bonne foi.

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM 2015-05 au 3377 rue des Ostriers.

#### **2015-08-174**

##### **10.4 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DISTANCE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – ZONE 110**

---

Demande de modification du règlement de zonage déposé par Samuel Gendron concernant l'article 16.5.3 « Bande aménagée le long d'une aire de stationnement et d'une allée d'accès ».

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant la modification de la norme soit acceptée;
- **Considérant que** la problématique du demandeur touche plusieurs propriétés du secteur;
- **Considérant que** les terrains de la zone ne sont pas larges;
- Le CCU propose que la norme soit réduite à 0,6 m.

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de modification de la distance de l'aire de stationnement – Zone 110.

#### **2015-08-175**

##### **10.5 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MARGE DE REcul AVANT – ZONE 102**

---

Demande de modification du règlement de zonage concernant la marge de recul avant rue des Ormes et Domaine Huron, régularisation de la situation.

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande concernant la modification de la norme soit acceptée;
- **Considérant que** la problématique touche plusieurs propriétés du secteur de la rue des Ormes et du Domaine Huron;

- **Considérant** qu'il existe plusieurs situations dérogatoires concernant la marge de recul avant pour des maisons existantes;
- Le CCU propose que la norme soit réduite à 5 m pour la marge de recul avant pour les maisons de la zone 102;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
D'accepter la demande de modification de la marge de recul avant – zone 102.

**2015-08-176**

#### **10.6 DEMANDE DE SUBDIVISION DE TERRAIN POUR NOUVELLE CONSTRUCTION DE MAISON**

---

CONSIDÉRANT la demande de modification du schéma d'aménagement présentée par Réal Laplante et Hélène Deshaies afin d'inclure le lot 2 366 301, à l'aire d'affectation A-2 – résidentielle mixte, du schéma d'aménagement de la MRC Des Maskoutains, alors que le lot se retrouve présentement dans l'aire d'affectation A-1- Agricole dynamique.

Le CCU suggère à l'unanimité, que la demande d'inclusion ne soit pas appuyée;

- **Considérant que** la demande est la même qu'en 2009 et qu'elle a été considérée non conforme aux grandes orientations gouvernementales par le Ministre des affaires municipales;
- **Considérant que** les grandes orientations gouvernementales sont les mêmes qu'en 2009 concernant les îlots déstructurés;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE refuser la demande de modification du schéma d'aménagement.

#### **10.7 AJOUT DE M. GILLES CARPENTIER À LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

*Point reporté*

**2015-08-177**

#### **10.8 DROIT DE RECOMMANDATION DE LA PART DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION OU AUTRE PROVENANT DES ZONES COMMERCIALES**

---

CONSIDÉRANT la volonté du conseil au niveau du CCU;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier,

Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Contre : Patrice Barbot Pour : Daniel Choquette

Chantal Bernatchez

Lise Cadieux

Simon Lacombe

Gilles Carpentier

Jean-Guy Chassé

D'autoriser le droit de recommandation de la part du comité consultatif d'urbanisme sur les permis de construction ou autre provenant des zones commerciales.

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

## 11. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

**2015-08-178**

### **11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE PAILLIS ET DE BORDURES POUR LE PARC CHOQUETTE**

CONSIDÉRANT la recommandation de Loisirs et Sports Montérégie d'ajout nécessaire de matériau amortisseur;

CONSIDÉRANT QUE nous devons éventuellement, opter pour de la fibre de cèdre pour les terrains de jeu;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder au remplacement du sable par la fibre de cèdre au coût de 3 158.82\$ et de 3293.04\$ pour la membrane et les bordures pour un premier espace ciblé, de porter cette dépense au compte 02-701-50-649-01.

## 12. AUTRES

**2015-08-179**

### **12.1 DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – ANTONIO LACOMBE**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-Pierre Poirier pour Ferme JP Poirier et Lucie Côté senc.;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de l'inspecteur en bâtiment;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'intervention de monsieur Poirier en regard à l'entretien du cours d'eau Antonio Lacombe par la MRC des Maskoutains.

**2015-08-180**

### **12.2 DEMANDES DIVERSES GESTION SYLVAIN RODIER INC. – PROJET RÉSIDENTIEL LKQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la subvention nécessaire pour terminer les égouts sur la route 116;

CONSIDÉRANT QUE lorsque LKQ aura vendu son lot;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez;

QUE la municipalité fera le nécessaire pour enclencher la terminaison des égouts le long de la route 116;

La municipalité va changer le règlement afin de faire un développement résidentiel et une zone commerciale sur la route 116, ce qui va rapporter environ 100 000.00\$ en taxes par année,

Monsieur le Maire demande le vote sur la proposition:

Pour :	Patrice Barbot	Contre :	Daniel Choquette
	Chantal Bernatchez		Lise Cadieux
	Simon Lacombe		Gilles Carpentier
			Jean-Guy Chassé

Le résultat du vote 4 contre, 3 pour, la résolution est donc refusée.

**2013-08-181**

### **12.3 DEMANDE D'OBTENTION DE PERMIS «FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE»**

CONSIDÉRANT la demande d'accorder la permission de visiter les résidences pour sensibilisation et vente d'articles divers;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE refuser cette demande.

### **13. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

13.1 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015

14. Période de question

15. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Daniel Choquette appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette session à 22h00.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire

**NOTE :** **VEUILLEZ NOTER QUE CE PROCÈS-VERBAL SERA APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**